

2010 – n°6

9 Avril 2010

Groupe de travail SCL du 31 Mars 2010

La CFDT était représentée par Line Fock Hiou Loye (L75), Sophie Rosset (L76) et Serge Rolet (L67).

L'administration était représentée par M. Péruilhé, Mme Rhim et M. Le Marhadour du pôle GRH ainsi que M. Michel de la DGDDI.

M. Péruilhé a excusé la DGCCRF qui, semble-t-il, ne pouvait être représentée ce jour !

En ouverture de séance, M. Péruilhé a réagi aux différentes motions en précisant que le document envoyé aux OS au sujet de l'ARTT était un simple document de travail, pas même un projet. Il lui semblait qu'il avait au sein du SCL un besoin d'harmonisation dans ce domaine. Cependant, il ne souhaite pas que cela déclenche un conflit social au SCL et préfère reporter la discussion après concertation sur la manière de procéder avec les OS.

La CFDT a fait lecture de remarques préliminaires suite à l'ouverture de la séance par M. Péruilhé.

Remarques préliminaires de la CFDT au Groupe de travail du 31 mars 2010 :

Réunis aujourd'hui pour ce groupe de travail intitulé initialement "gestion du temps et des absences", la CFDT constate qu'au fur et à mesure des reports, l'ordre du jour s'est considérablement étoffé et dépasse largement le sujet d'origine.

Autant le dire tout de suite, nous ne voyons pas comment il va être possible de débattre de façon constructive de thèmes aussi importants que la Gestion du Temps et des Absences (GTA), le projet d'astreintes et l'offre de service, en plus de tout le reste, en si peu de temps.

Les points 1 à 4 et 6 sont d'actualité immédiate et la CFDT souhaite en parler dans le détail dès aujourd'hui.

Vous nous proposez de discuter de l'offre de service en point 5 ; si tout n'est pas déjà entériné, comme nous osons encore le croire, la CFDT prendra bien sûr part au débat.

Cette offre de service est importante pour nos donneurs d'ordre mais aussi en interne afin d'avoir une vision prospective de nos activités. L'offre de service que vous nous proposez implique des réorganisations dans les laboratoires à moyens constants et charge de travail constante. Cela doit être négocié, anticipé et organisé au plus juste localement.

Par contre, en ce qui concerne les points 7 et 8, la GTA et les astreintes, il nous semble que le sujet est certes primordial pour les agents mais qu'il n'est pas urgent. La CFDT est très attachée à l'ARTT et aux négociations locales antérieures. Négociés et appliqués depuis bientôt 10 ans dans chaque laboratoire, les protocoles ARTT en vigueur semblent donner encore toute satisfaction pour le service et les agents, d'après les différentes motions et les retours de collègues ou même de chefs d'établissement.

Ces sujets, sensibles par nature, méritent un examen attentif. Aucune urgence ne justifie la précipitation. Chaque règlement local donne satisfaction et seule une harmonisation "par le haut" peut être envisagée.

La CFDT considère que :

- *la GTA doit faire l'objet d'un groupe de travail particulier, réparti sur plusieurs séances, ce qui permettra aux délégations syndicales de consulter avant de prendre position.*
- *le sujet des astreintes doit être distingué de la GTA*
- *la notion d'astreinte, juridiquement définie en des termes précis et restrictifs, ne peut être étendue sans concertation aux agents du SCL, notamment les microbiologistes.*

La CFDT souhaite donc aujourd'hui un survol rapide sur ces points 7 et 8 « GTA/Astreintes », notamment pour identifier les points de négociations futures, mais la CFDT souhaite surtout approfondir les autres points de l'ordre du jour.

L'ordre du jour initial a été modifié et les différents points ont été traités dans l'ordre ci-dessous.

1 – PRINCIPES DE GESTION DES HORAIRES VARIABLES ET RÉGIMES DE TRAVAIL DU SCL

Ainsi que nous l'avons précisé dans nos remarques préalables, la CFDT est très attachée aux négociations locales antérieures et ne voit pas de raison de remettre en cause un système qui donne toute satisfaction jusqu'à maintenant.

Finalement il a plus été question de la façon d'aborder une éventuelle réforme souhaitée par l'UD que de débattre sur le sujet.

M Péruilhé souhaite répondre à une demande du personnel et est convaincu

- ❖ de la nécessité d'une plate forme commune avec des points essentiels : les horaires d'ouverture et la sécurité
- ❖ de la nécessité de discuter de la gestion des horaires variables et du régime de travail du SCL.

Quelle méthode pour discuter :

- Système national ou pas ?
- Elaboration d'une plate forme commune minimale ?

- Bases de discussion : éventuellement sur les bases des protocoles de Bordeaux, Marseille, Strasbourg ou Lyon ?

M Péruilhé veut aborder la question des régimes de travail et horaires variables mais il ne souhaite pas déclencher un conflit. Il évoque la nécessité de trouver un consensus.

2 - PRÉSENTATION DU REGIME DES ASTREINTES

Ce projet a suscité également beaucoup d'émotions au sein des laboratoires.

Le travail le samedi dans les sections de microbiologie étant déjà une réalité, basée en grande partie sur la bonne volonté des agents.

L'administration souhaite mettre en place un processus officiel. Pour cela, il lui semble que le régime d'astreintes soit le plus protecteur pour les agents.

La CFDT a mis en évidence le fait, qu'un travail régulier le week-end, nécessite de revoir les effectifs implantés en microbiologie afin de permettre la rotation des astreintes.

M. Péruilhé prend acte de la demande et confirme son souhait du maintien de l'activité « microbiologie » au SCL.

Deux projets ont été présentés :

- 1) Mise en place d'un régime d'astreintes

Une demande a été effectuée auprès du Secrétariat Général des ministères de Bercy car il serait nécessaire, pour en bénéficier, de modifier en CTPM l'arrêté du 8/02/2002 déterminant les cas de recours aux astreintes.

- 2) Mise en place d'un régime transitoire de complément d'ACF

En attendant un éventuel accord du Secrétariat Général, la mise en place d'un régime transitoire de complément d'ACF pourrait se faire très rapidement. Cela permettrait une rémunération sur la base de 22,86€ l'heure d'intervention, le temps de trajet domicile-travail étant inclus dans l'intervention.

Le régime d'astreintes présente l'avantage de ne pas être imposable, en dehors de la CGS et CRDS, contrairement à l'ACF.

Il a été demandé à l'administration quels étaient les domaines concernés par les astreintes. A priori cela concernerait uniquement la microbiologie. Il a cependant été envisagé par la DGDDI de pouvoir l'étendre dans le futur aux produits stupéfiants dans le cadre de saisies qui auraient lieu le vendredi soir et nécessiteraient une comparution immédiate, avec rapport d'analyse à l'appui, le dimanche par exemple.

Les OS ont toutes dénoncé le risque d'une généralisation du travail le week-end, en particulier le samedi. Par ailleurs il a été pointé également des effectifs nettement insuffisants pour faire face à cette éventualité des astreintes dans nos laboratoires.

Toutes les OS ont souligné que la viabilité du projet était conditionnée par le renforcement conséquent des unités de microbiologie dans un premier temps, et du personnel en général, au sein de nos laboratoires.

Au terme du débat, il a finalement été retenu que l'administration :

- procède à la mise en place d'un complément d'ACF transitoire afin de régulariser une situation existante
- poursuite sa demande officielle d'un système d'astreintes auprès du Secrétariat Général
- demande une augmentation des effectifs pour la mise en place de ce nouveau système d'astreintes.

3 –CALENDRIER DES OPÉRATIONS DE MUTATIONS – PROMOTIONS - RECRUTEMENTS POUR 2010 ET 2011

Le calendrier suivant a été commenté en séance.

CAP de début mai 2010

Etablissement du tableau des mutations et exploitation du tableau 2010

Titularisation des stagiaires recrutés début 2009 (ingénieurs, techniciens et adjoints techniques principaux de laboratoire de 2^{ème} classe)

Etablissement des tableaux d'avancement aux grades de :

directeur de laboratoire de classe exceptionnelle (**2 postes**)

directeur de laboratoire de classe supérieure (**2 ou 3 postes**)

technicien de laboratoire de classe exceptionnelle (**6 postes**)

technicien de laboratoire de classe supérieure (**8 postes**)

adjoint technique principal de laboratoire de 1^{ère} classe (**2 postes**)

adjoint technique de laboratoire de 1^{ère} classe (**1 poste**)

Avril 2010

Accueil en détachement à LYON d'une candidate ingénieur physique

CAP de juin 2010

Tableau d'avancement au grade de directeur de laboratoire de classe normale

Liste d'aptitude ingénieur (si les chiffres du plan de qualification 2010 sont connus)

Liste d'aptitude au grade de technicien de laboratoire (si les chiffres du plan de qualification 2010 sont connus)

CAP du 2^{ème} semestre 2010

Liste d'aptitude ingénieur (si chiffres du PMQ seulement connus au cours de l'été)

Liste d'aptitude technicien (si chiffres du PMQ 2010 seulement connus au cours de l'été)

Recours en notation 2010

Après les CAP de promotions

Lancement d'un appel à candidatures pour accueil en détachement d'un deuxième ingénieur physique

Novembre –Décembre 2010

CTPS de révision des effectifs cible

Février 2011

Examen du tableau des mutations 2011

Mars 2011

Communication aux ingénieurs stagiaires de la liste des postes proposés pour leur affectation début mai 2011

M. Péruilhé a évoqué l'idée de simplifier, dans le but de la raccourcir, la procédure sur les mutations en publiant des tableaux généraux qui récapitulent les demandes des agents, leur nombre de points, etc ... Cependant cela nécessite la réunion de CAP en amont pour établir ces tableaux. L'objectif serait de gagner un peu de temps, notamment en début d'année prochaine par exemple où l'administration souhaite pouvoir annoncer les postes disponibles pour les ingénieurs stagiaires début mars, après que les mutations ait été prononcées.

4 – POINT SUR LES RECRUTEMENTS 2010 – 2012

Ingénieurs

- concours externe Chimie Analytique (CA) : 9

détachement Physique : 2

emploi réservé handicapé : 1 (obligation de 6% du total des emplois rémunérés du service)

Sous-total entrées nettes : 12

- concours interne CA : 6 (dans la limite de 50% des postes offerts aux concours interne et externe)

LA statutaire 5 au plus , dont 2 en physique (dans la limite du tiers des postes proposés aux concours interne et externe + détachements)

Plan de qualification : 1 (*sous réserve de l'accord du secrétariat général des ministères*)

Un poste de microbiologiste pourrait peut-être être pourvu par liste d'aptitude statutaire → à confirmer lors de la CAP.

La question du débouché de carrière des ingénieurs a été longuement évoquée car le blocage au dernier échelon pour un grand nombre d'ingénieurs est une réalité. La création d'un grade d'ingénieur expert a été proposée. M. Péruilhé, tout en posant la question de la pertinence de lancer un chantier statutaire par les temps qui courent, a dit qu'il allait réfléchir à cela.

La CFDT a par ailleurs demandé la création d'un examen professionnel pour le passage de B en A (cet examen est effectif pour la Douane et en cours de concrétisation à la CCRF) mais cette proposition n'a pas suscité l'enthousiasme de M. Péruilhé.

Des épreuves distinctes pour les concours interne et externe d'ingénieur ont été, à nouveau, demandées. Mais cela ne sera pas encore le cas cette année car l'ENCCRF, organisatrice des épreuves, semble réfractaire à cette idée.

ATL2 sans concours : 5, dont 1 emploi réservé militaire, transformé en emploi handicapé, si pas de candidature retenue. Entrées nettes : 5

Les chefs d'établissement vont prochainement être sollicités pour faire remonter leurs besoins et l'UD tranchera ensuite.

Trois types de profil peuvent être envisagés pour ces recrutements : analyse, entretien et gestion. Il a été demandé à l'UD d'être vigilante sur ces recrutements car certaines dérives sont susceptibles de se produire.

La CFDT a rappelé à l'administration qu'elle était contre cette systématisation du recrutement sans concours en catégorie C. M. Péruilhé a répondu qu'il avait entendu la demande et, qu'en 2011, un concours serait organisé. On s'orienterait ainsi vers un calendrier du type :

- année N : concours catégorie A et ATL sans concours
- année N+1 : concours catégorie B et concours catégorie C

5 – CONDITIONS DE PROMOTIONS AU CHOIX

L'administration proposait que les années sans concours les promotions pour les plans de qualification de C en B et de B en A prennent effet au 1^{er} septembre. Après de longues discussions, les OS ont obtenu que cette date soit ramenée au 1^{er} juillet.

Il a également été longuement question de savoir si une liste de postes annonçant les vacances devait accompagner les listes d'aptitude de C en B car cela pouvait fausser l'examen des candidatures qui ne se ferait plus alors sur la seule qualité du dossier des agents.

Au terme du débat, il a été décidé que la règle serait la suivante : Une nomination sur place, **sans** déclaration de candidature, **sans liste** de postes mais avec tout de même pour ceux qui le souhaiteraient une mutation à cette occasion. Les agents ne voulant pas de nomination auront aussi la possibilité de le faire savoir.

6 – MODALITÉS D'ACQUISITION ET DE CHANGEMENTS DE SPÉCIALITÉ

Cela répondait à une demande des OS lors du dernier CTPS.

Dans les semaines à venir, chaque agent des corps techniques devra remplir une fiche récapitulant des informations sur sa spécialité d'origine et les changements ayant pu intervenir ensuite, ceci afin de clarifier les différentes situations.

7 – POINT SUR LA RÉFORME DE LA CATEGORIE B

L'UD nous a informé que le Secrétariat Général avait été saisi et la réponse donnée était la suivante :

« le dossier du SCL sera traité en temps utile et le SCL en sera alors informé ».

Il a été demandé à l'UD de reformuler la requête auprès du SG en précisant qu'il y a une attente forte des OS afin de savoir si la réflexion sur cette question doit être entamée ou non au SCL.

8 – L'OFFRE DE SERVICE

Lors d'un tour de table, les OS ont dénoncé la façon dont le personnel a été informé du projet et de l'arrêt des activités accompagnant cette offre de service. M Péruilhé a fait remarquer que l'activité au SCL n'arrête pas de baisser depuis quelques années mais que, malgré tout, il y a des ressources dans les pôles de compétence. Il voudrait sortir rapidement cette offre de service qui est une vitrine du SCL.

Les décisions ne sont pas tout à fait arrêtées dans 4 domaines : stupéfiants, classement tarifaire, pesticides et microbiologie → des groupes de travail spécifiques auront lieu dès avril sur ses 4 sujets avec comme participants les gens de terrain et les représentants de la DG.

Pour Paris, l'arrêt de l'activité « vins » est dû au coût de l'équipement.

La version papier de l'offre de service sera envoyée rapidement aux deux directions mais il y aura possibilité de modification sur l'application WEB ultérieurement.

A la demande d'une meilleure visibilité , M Péruilhé a répondu qu' on ne continue pas à faire tout partout et qu'il faudrait trouver de nouvelles activités et des projets de développement (voir quelques-uns dans l'offre de service). Les laboratoires doivent être forts dans les pôles de compétence.

Il n'y a pas de projet de restructuration à ce stade. M. Péruilhé pense arrêter les activités progressivement en 1,2 ou 3 ans mais face à l'inquiétude des agents, il pourrait accélérer le processus.

9 – QUESTIONS DIVERSES

Nomination de l'adjoint au chef du SCL : M Péruilhé continue à recevoir des candidats en entretien.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.